

Délibération n°2022-04-24bis**Annule et remplace n°2022-04-24****Réf. Nomenclature « Actes » : 4.1.1****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Mise à jour du tableau des emplois permanents**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-04-24bis



Vu l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au tableau des emplois en date du 8 juin 2022 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant d'une part, qu'il est nécessaire de faire évoluer la carrière des agents pour répondre aux besoins de montée en compétences de l'établissement.

Le président explique que cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création des emplois correspondant au grade d'avancement. Il propose à l'assemblée, pour une bonne organisation des services, les créations des emplois suivants :

- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe à temps complet.
- 13 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet.
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ière} classe à temps complet.
- 3 emplois d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ière} classe à temps complet.
- 1 emploi d'animateur principal de 1^{ière} classe à temps complet.
- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ière} classe à temps complet.
- 1 emploi d'attaché hors classe à temps complet.
- 1 emploi d'ingénieur principal à temps complet.

Considérant, d'autre part, que pour pouvoir pérenniser un agent qui occupe un emploi non permanent, il convient de créer 1 emploi d'adjoint technique à temps complet pour exercer les missions de collecte des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'adopter la création des emplois ainsi proposés ;
- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2022 annexé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier





HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le



ID : 019-200066744-20220929-20220424BIS-DE

Grades	Cat.	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
		TC	TNC	Total	TC	TNC	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	A	1		1	1		1
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	3		3	1		1
Attaché	A	12		12	12		12
Rédacteur principal 2ème classe	B	4		2	2		2
Rédacteur	B	7		7	5		5
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6	1x3h 1x30h	8	5	1x3h 1x30h	7
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	6	1x23h	6	4	1x23h	5
Adjoint administratif	C	6		6	6		6
				46			40
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1	0		0
Animateur	B	2		2	1		1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	6		6	5		5
Adjoint d'animation	C	21	1x4,83h 1x26,25h 1x29,05h	24	17	1x26,25h	19
				33			26
FILIERE CULTURELLE							
Assistant de conservation du patrimoine	B	1		1	2		2
Assistant de conservation	B	1		1	1		1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2		2	2		2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3		3	2		2
Adjoint du patrimoine	C	4		4	3		3
				11			10
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1		1	0		0
Educateur des activités physiques et sportives	B	1		1	1		1
Educateur des activités physiques et sportives	B	1		1	0		0
				3			1
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	6		6	2		2
Technicien principal de 2ème classe	B	3		3	3		3
Technicien	B	6		6	3		3
Agent de maîtrise principal	C	3		3	2		2
Agent de maîtrise	C	2		2	1		1
Adjoint technique principale de 1ère classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17		17	16		16
Adjoint technique	C	40	1x10h 1x26h 1x28h 1x29,5h	45	27	1x10h 1x19,60h 1x29,5h	31
				84			60
FILIERE MEDICO-SOCIAL							
Educateur principal de jeunes enfants	A	1		1	1		1
Educateur de jeunes enfants	A	2		2	2		2
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	3		3	2		2
Agent social	C	1		1	1		1
				7			6
TOTAL GENERAL				184			143